

## ***Célébrer notre foi au temps de l'épidémie***

Des mesures très fortes ont été prises par le gouvernement pour limiter la propagation du coronavirus. Il nous revient à tous de nous y conformer, pour éviter bien sûr de nous exposer à cette maladie, mais encore pour éviter d'en être les propagateurs. C'est une question de charité, particulièrement envers les personnes les plus fragiles.

Bien entendu, ces mesures nous déroutent, en particulier quand elles nous empêchent de nous rassembler pour célébrer l'eucharistie, là où notre fraternité se ressource dans celle du Christ. Nous pensons aussi aux personnes qui ne pourront pas célébrer le baptême ou le mariage auquel elles se préparent depuis longtemps, à celles qui ne pourront pas prendre part à la célébration d'obsèques d'un proche, aux pèlerins qui ne pourront pas se rendre à Lourdes.

Cette situation durera sans doute quelques semaines, peut-être quelques mois. Dans ce contexte, il nous faut apprendre à vivre et à célébrer notre foi autrement.

C'est l'occasion de se souvenir que si les chrétiens ont le devoir de « sanctifier le dimanche », c'est-à-dire de le vivre comme un jour saint, la participation à la messe n'en est pas la seule modalité.

Le dimanche est le jour du Seigneur, le jour où nous faisons mémoire de sa résurrection et où nous y communions. L'assemblée eucharistique donne corps à ce peuple de Dieu que nous formons, notre rassemblement est un témoignage de notre foi en la résurrection.

Pour autant, la messe n'est pas la seule manière de mettre le Seigneur au centre de notre journée, ni la seule façon de témoigner de notre foi en la résurrection. Le Code de droit canonique indique que « si la participation à la célébration eucharistique est impossible, il est vivement recommandé que les fidèles s'adonnent à la prière pendant un temps convenable, seul ou en famille » (CIC 1248). On peut lire les textes de la messe, faire un partage d'Évangile, prendre le temps du silence et de la méditation, chanter sa foi.

Dans une lettre apostolique publiée en 1998 (*Dies Domini*), le pape Jean-Paul II détaillait la manière dont le dimanche peut se vivre de manière eucharistique, au-delà de la liturgie et de la prière :

« L'Eucharistie est un événement de fraternité et un appel à vivre la fraternité... Si c'est un jour de joie, il faut que le chrétien dise par ses attitudes concrètes qu'on ne peut être heureux 'tout seul'. Il regarde autour de lui, pour découvrir les personnes qui peuvent avoir besoin de son sens de la solidarité. Il peut arriver que, dans son voisinage ou dans le cercle de ses connaissances, il y ait des malades, des personnes âgées, des enfants, des immigrés, qui, précisément le dimanche, ressentent plus vivement encore leur solitude, leur pauvreté, la souffrance liée à leur condition. À leur égard, l'engagement ne peut certainement pas se limiter à des initiatives dominicales

sporadiques, mais pourquoi, sur le fond de cette attitude d'engagement plus global, ne pas donner durant le jour du Seigneur une place plus grande au partage ? » (§ 72)

Si l'expression de la solidarité ne peut se vivre sur le mode d'une visite, elle pourra se dire par un coup de fil, une prière, un engagement financier. N'oublions pas que parmi les personnes les plus exposées à la menace virale se trouvent celles qui n'ont pas de toit du fait de la pauvreté, de la migration, et que nous ne pouvons pas abandonner à leur sort. Le service diocésain de la diaconie fera des propositions en ce sens.

« Ainsi vécus, l'Eucharistie dominicale, mais aussi le dimanche dans son ensemble deviennent une grande école de charité, de justice et de paix » (§ 73). Les contraintes qui nous sont imposées par cette pandémie peuvent donc être l'occasion de redécouvrir le sens profond du dimanche et la façon de le sanctifier.

Père François RENAUD  
Administrateur diocésain  
18 mars 2020